**Séminaire des 01 et 02 février 2018, ENSG**

# CADRAGE DE L’ATELIER

# BUDGET-Comptabilité-GESTION

# Contexte

En matière budgétaire financière et comptable, les différents établissements ont des modes d’organisation et de fonctionnement différents  (service facturier, direction des affaires financières, organisation centralisée ou décentralisée, etc.).

Par ailleurs les natures et volumes de recettes (contrats de recherche, droits d’inscription, subventions, etc.) et de dépenses (frais de mission, masse salariale, investissement, etc.) peuvent largement différer en fonction de l’activité de l’établissement considéré.

En outre les membres du futur établissement n’utilisent pas actuellement les mêmes systèmes d’informations (SIFAC, SIREPA, etc.).

# Application au cadre de l’I-site et de l’Université cible

Le futur établissement devra définir des modalités d’organisation et de fonctionnement lui permettant de remplir les missions dévolues à la chaîne budgétaire, financière et comptable :

* pilotage budgétaire et financier
* aide à la décision
* exécution de la recette et des dépenses
* contrôles réglementaires
* etc.

# Objectifs

Piste d’objectif : les participant·e·s de cet atelier seront invité·e·s à présenter leur mode d’organisation et de fonctionnement au sein de leur établissement. Un diagnostic en termes de force, faiblesse, risques et opportunités sera réalisé.

Chaque participant·e pourra être amené·e à évoquer quelle serait selon lui·elle la meilleure organisation cible compte tenu des missions du futur établissement en analysant les avantages et les inconvénients.

Les travaux porteront également sur le dispositif à mettre en place concernant le pilotage de la réflexion relative à l’organisation de la chaîne financière, budgétaire et comptable du futur établissement.

L’atelier s’attachera à étudier un calendrier d’actions afin d’atteindre l’objectif cible.

***Rédacteur :***

***Anne-Marie LE GUERN (IFSTTAR)***